



COMMUNE
DE
57480 KERLING-LES-SIERCK

☎ 03 82 50 17 75
Fax : 03 82 55 06 73
e-mail : mairie.kerling@wanadoo.fr

ARRETE N°7/2024

Modification de la limite d'agglomération de Fréching annexe de Kerling-Lès-Sierck

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE KERLING-LES-SIERCK

VU la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits des libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi N° 82-613 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi N° 82-213 du 2 mars 1982,

VU le code de la route, notamment les articles R-110 -2, R411-1 à 9,

VU le décret N° 86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes.

CONSIDERANT QUE : la section à englober dans les limites externes de l'agglomération répond aux prescriptions de l'article R110-2 du code de la route.

ARRETE

Article 1 : La limite d'agglomération de la commune de KERLING-Lès-SIERCK est modifiée comme suit : Désignation de la voie : **D225C**
Situation existante PR : **0 + 429**
Situation nouvelle PR : **0 + 382**

Article 2 : La limitation modifiée à l'article 1^{er} sera matérialisée par l'implantation des panneaux de localisation EB10 et EB20.

Article 3 : La modification envisagée n'entrera en vigueur qu'après l'installation au nouvel emplacement des panneaux de signalisation à la diligence des services de la commune de Kerling-Lès-Sierck

Article 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et tous les agents de la force publique sont chargés de veiller à l'application du présent arrêté.

Article 3 : Une ampliation de la présente décision sera adressée :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Thionville
- Monsieur Président du Conseil Départemental
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Rettel

KERLING-LES-SIERCK, le 04 juin 2024

Le Maire, Guy HOCHARD



Accusé de réception en préfecture
057-215703612-20240604-ARRETE72024-AI
Date de télétransmission : 04/06/2024
Date de réception préfecture : 04/06/2024